

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Media <[media@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>  
**Date :** 25 août 2020, 16 h 12  
**À :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC); fitz-morris, James (SPAC/PSPC)  
**Cc:** Elizabeth Lindsay; James Stott; Rachel Lagacé; Vivianne Soubhie; Stéphanie Hamel; Francesco Santostefano; Bryan Blom; Media  
**Objet :** À L'INTENTION DU CM - Réponse aux médias - Niveau 1 / COVID-19 - EPI provenant de Chine / POLITICO Canada

James, Cecely,

La demande ci-dessous est arrivée le 22 juillet et, depuis le 23 juillet, le journaliste n'a publié aucun article à ce sujet.

Étant donné que les choses évoluent rapidement, nous recommandons de fermer cette demande.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir si vous êtes d'accord avec notre recommandation.

Merci,

Michèle

---

**De :** Media

**Date :** 19 août 2020, 16 h 34

**À :** Cecely Roy <[cecely.roy@canada.ca](mailto:cecely.roy@canada.ca)>; James Fitzmorris <[james.fitz-morris@canada.ca](mailto:james.fitz-morris@canada.ca)>

**Cc:** Elizabeth Lindsay <[Elizabeth.Lindsay@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Elizabeth.Lindsay@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; James Stott <[James.Stott@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:James.Stott@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Jean-François Létourneau <[Jean-Francois.Letourneau@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Jean-Francois.Letourneau@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Lucie Brosseau <[Lucie.Brosseau@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Lucie.Brosseau@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Martine Skelton <[Martine.Skelton@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Martine.Skelton@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Media <[media@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Me'Shel Gulliver Bélanger <[MeShel.GulliverBelanger@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:MeShel.GulliverBelanger@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Rachel Lagacé <[Rachel.Lagace@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Rachel.Lagace@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Sara Lacasse <[Sara.Lacasse@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Sara.Lacasse@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Vivianne Soubhie <[Vivianne.Soubhie@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Vivianne.Soubhie@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Stéphanie Hamel <[Stefanie.Hamel@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Stefanie.Hamel@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Francesco Santostefano <[Francesco.Santostefano@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Francesco.Santostefano@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>; Bryan Blom <[Bryan.Blom@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Bryan.Blom@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>

**Objet :** Pour approbation par le CM - Réponse aux médias - Niveau 1 / COVID-19 - EPI provenant de Chine / POLITICO Canada

**Après-midi Cecely, James,**

**Pour votre approbation. AMC a été consulté.**

**Charles.**

**Réponse aux médias**

**POLITICO Canada**

**Blatchford, Andy (POLITICO Canada)**

**Date de réception de l'appel : 22 juillet 2020 à 19 h 50**

**Date limite : 24 juillet 2020 à 17 h (veut toujours l'information)**

**Niveau 1 - COVID-19 - EPI provenant de Chine**

## **CONTEXTE** (à titre d'information) :

Le journaliste a d'abord communiqué avec le CM pour obtenir une liste des entreprises auprès desquelles le Canada a acheté des EPI en Chine depuis le début de la pandémie. Le CM a fourni des renseignements généraux, ainsi qu'une réponse écrite. Le journaliste a d'autres questions sur l'information qui lui a été fournie.

## **ÉNONCÉ DE VALEUR :**

Services publics et Approvisionnement Canada veille à ce que le gouvernement fasse affaire avec des fournisseurs éthiques.

## **QUESTIONS ET RÉPONSES :**

**Q1. En faisant des achats pendant la pandémie, surtout en Chine, le gouvernement exige-t-il toujours que les fournisseurs acceptent des conditions interdisant les pratiques de travail qui violent les droits de la personne, comme le travail forcé?**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) insère des clauses sur « l'approvisionnement éthique » et « l'origine des travaux » dans les contrats et les demandes de propositions d'équipement de protection individuelle, dans la mesure du possible. La clause d'approvisionnement éthique exige que les soumissionnaires attestent qu'eux-mêmes et leurs sous-traitants de premier niveau respectent un ensemble essentiel de droits de la personne et de normes du travail. La clause sur l'origine des travaux exige que les soumissionnaires fournissent les noms, adresses et pays des fabricants et des sous-traitants participant au contrat.

Le respect des droits de la personne est au cœur de l'ordre international fondé sur des règles et de la stratégie commerciale du Canada. Affaires mondiales Canada (AMC), qui est chargé de coordonner la chaîne d'approvisionnement mondiale, a aidé SPAC à faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des entreprises internationales. AMC fait aussi des démarches internationales pour renforcer la coopération et l'échange d'information, notamment sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises.

**Q2. Le gouvernement a-t-il vérifié l'intégrité des antécédents de chaque fournisseur, y compris ceux de la Chine, durant la pandémie?**

**Q3. Le cas échéant, ces vérifications ont-elles permis de découvrir quoi que ce soit de préoccupant aux yeux des agents canadiens? Est-ce que des achats ont été annulés en raison de ces préoccupations?**

R2 et 3.

Le gouvernement fédéral continue d'appliquer le Régime d'intégrité à tous les contrats liés à la COVID-19, conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension. Comme Services publics et Approvisionnement Canada administre le Régime à l'échelle du gouvernement, le Ministère vérifie la situation des fournisseurs pour ses propres approvisionnements et pour ceux des ministères et des organismes fédéraux.

Aucun contrat n'a été attribué à un fournisseur jugé inadmissible ou suspendu en vertu du Régime d'intégrité.

#### **Q4. Qu'entend-on exactement par « contrôles d'intégrité » ?**

En vertu du Régime d'intégrité, un fournisseur qui, au cours des trois dernières années, a été trouvé coupable d'une infraction énumérée dans la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* est déclaré inadmissible pour une période de 10 ans.

Les ministères et organismes sont tenus de vérifier la situation d'un fournisseur en vertu du Régime d'intégrité avant d'attribuer un contrat ou de conclure un accord immobilier auquel le Régime s'applique.

\*\*\*\*\*

#### **RÉPONSE du Cabinet de la ministre, 22 juillet 2020**

Tout au long de la pandémie, il y a eu une flambée de la demande mondiale d'**EPI** et de fournitures médicales nécessaires pour combattre la COVID-19. Nous continuons donc de fonctionner dans un marché hautement concurrentiel, tout en assumant les risques inhérents à la fragilité des chaînes d'approvisionnement internationales.

Bien que le travail accompli dans l'ensemble du gouvernement au cours des derniers mois, avec le concours des représentants canadiens et le soutien logistique de tiers présents en Chine, ait aidé à stabiliser les chaînes d'approvisionnement du Canada en **EPI** et en fournitures médicales, nous ne fonctionnons pas dans des conditions normales et les difficultés persistent.

Étant donné la pression constante qui s'exerce sur les chaînes d'approvisionnement en raison de la concurrence mondiale pour les mêmes produits, si nous divulguions des renseignements sur des contrats ou des fournisseurs en particulier, surtout des fournisseurs étrangers, nous pourrions mettre en péril les chaînes qui approvisionnent le Canada en produits qui sauvent des vies. La livraison de ces produits au Canada et leur acheminement jusqu'aux travailleurs de première ligne s'en trouveraient compromis, tant dans l'immédiat que lors d'éventuelles nouvelles vagues de la pandémie.

Bien que le contexte actuel nous empêche pour le moment de divulguer des détails précis sur les fournisseurs et les contrats liés à l'approvisionnement du Canada dans la lutte contre la COVID-19, nous avons l'intention de fournir plus de renseignements lorsque ce risque sera passé.

Soucieux d'appliquer les normes d'éthique les plus élevées dans ses marchés publics, notre gouvernement s'engage à prévenir les violations des droits de la personne, dont le travail forcé, dans les chaînes d'approvisionnement fédérales. Lorsqu'il attribue des contrats, le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement exige que les fournisseurs acceptent des conditions interdisant ces pratiques de travail, et il vérifie l'intégrité des antécédents de chacun d'eux.

Conformément à la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes adoptée par notre gouvernement, nous prenons des mesures pour renforcer la surveillance de nos chaînes d'approvisionnement afin qu'elles soient exemptes de toute traite de personnes ou exploitation ouvrière. Nous travaillons à ajouter d'autres mesures de protection contre le recours au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement fédérales.

Le Canada demeure profondément troublé par les rapports inquiétants sur la situation qui règne au Xinjiang et il a fait part de ses préoccupations. Nous avons constamment et publiquement demandé au gouvernement chinois de mettre fin à la répression dans cette région.

Nous prenons cette question très au sérieux et nous continuerons de nous en occuper.